

MONTAGNE

Amélioration pastorale

Les + OBJECTIFS

- Aider les agriculteurs ou les communes à constituer leur dossier de demande de subvention d'améliorations pastorales.
- Il s'agit de surfaces pastorales à rénover (friches, parcours, landes..).
- Les travaux éligibles concernent le défrichage, l'aménagement des chemins, le terrassement, les équipements de pâturage (clôture, point d'eau, abris...), la remise en état des cultures et la reconstitution ou mise en valeur d'éléments écologiques ou paysagers (arbres fruitiers, murets de pierres..).

Pour QUI ?

- Les éleveurs de la montagne vosgienne haut-rhinoise dans le cadre de maîtrise d'ouvrage privé sur des terrains non communaux.
- Les communes de la montagne vosgienne haut-rhinoise dans le cadre de maîtrise d'ouvrage publique sur des terrains communaux.
- L'agriculteur exploitant les terrains à défricher doit souscrire un contrat agro-environnemental MAET pour garantir le futur entretien des terrains.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- **Réalisation du diagnostic agricole :**
visite de terrain : état des lieux, prévision des travaux, estimation des coûts, description des besoins de l'exploitant, des potentialités du site, nature de l'utilisation future, concordance avec les exigences paysagères et environnementales. La visite dure entre 1/2 et 1 journée.
- **Conseil :** à l'issue du diagnostic, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, un conseil sera apporté afin de valider la faisabilité de l'amélioration pastorale. À l'issue de la visite, un compte-rendu écrit de diagnostic et de conseils vous sera remis.
- **Constitution du dossier situation au regard :**

Des réglementations :
urbanisme, périmètre de protection des eaux, site inscrit...
Maîtrise foncière.
MAET.
Pièces administratives : plan et matrice cadastrale, bail, délibération du Conseil municipal, RIB et devis.

La finalisation du dossier intervient 2 mois après la réception de l'ensemble des pièces techniques et administratives des différents partenaires.

- **Suivi du dossier :** jusqu'à la réception des travaux avec les financeurs et les partenaires techniques.

BÉNÉFICE CLIENT :

- Le dossier est élaboré en coordination avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour la partie environnementale.
- Le dossier est transmis par nos soins aux financeurs et aux différents partenaires techniques accompagné de la demande de concours « convention interrégionale du massif des Vosges », et selon le cas, de la demande de subvention FEDER avec le plan de financement prévisionnel du projet).



NOS ENGAGEMENTS :

- Une visite de terrain commune à l'ensemble des partenaires (commune, exploitant, communauté de communes, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Chambre d'agriculture) permet de préciser les travaux à réaliser, les surfaces pouvant être rénovées ou non et de trouver un compromis entre les enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.



Infos pratiques

Contact

Marie-Joëlle Bellicam

03 89 20 97 43

marie-joelle.bellicam@alsace.chambagri.fr

Partenaires

Dossier élaboré en coordination avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour la partie environnementale ; en collaboration avec la DDT et les communautés de communes

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :

www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

